

# ACALEX

☐☐ AVOCATS  
☐☐ CONSEILS  
☐☐ ASSOCIES

375 ter Avenue de Navarre – 16000 ANGOULEME tél : 05.45.90.10.07 Email : [d.soulat@acalex.fr](mailto:d.soulat@acalex.fr)

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT COMMUNE DE EXIDEUIL SUR VIENNE

**MISE A PRIX : 49 000,00 €**



L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, au Palais de Justice de ladite ville, Place Francis Louvel, le **MERCREDI 20 JANVIER 2021 A 09 HEURES 30**

### **A LA REQUETE DE :**

**CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (CFCAL)**, S.A au capital de 5 582 797,00 €, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 568 501 282, dont le siège social est 1, rue du Dôme B.P. 102 à STRASBOURG CEDEX (67003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège;

Ayant pour avocat constitué **Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND**, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 ter Avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME

### **DESIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE :**

sur la commune de **EXIDEUIL SUR VIENNE , (16150)**

Maison d'habitation de plain-pied, d'une surface habitable de 103.54 M2, construite en 1987, composée de :

- Entrée, Cuisine, salon-salle à manger, trois chambres, un cellier, salle de bains, WC,
- Garage attenant
- Garage non attenant
- Jardin d'ornement arboré

L'ensemble cadastré dite commune de la manière suivante :

Section C n° 1160 « le puy »17 a 40 ca

**OCCUPATION :** Les immeubles sont occupés par les saisis

**VISITES :** veuillez contacter la **SCP TALBOT , huissier de justice à CONFOLENS , rue de la côte – BP 500200- 16500 CONFOLENS- tél 05.45.84.06.64**

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de la Charente et le cahier des conditions de la vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Angoulême, Palais de Justice, Place Francis Louvel, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant (dossier n° 170501) soit sur le site internet [www.info-encheres.com](http://www.info-encheres.com)

**Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3000€ pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire.**

Pour extrait

Signé : Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND